

DOSSIER D'INSCRIPTION

Cours hebdomadaires –
Pau
Adultes



Année 2022/2023

Les cours hebdomadaires sont
dispensés du 26/09/2022 au
23/06/2023 (hors périodes vacances
scolaires et jours fériés).

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal, ville

Tél. domicile

Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à, le

Signature :

Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription :

Tranche ressources :

Pièce justificative :

Paiement unique

Fractionné en deux fois

Mode de règlement :

Carte bleue

Chèque n° :

Numéraire

Reçu n° :

Si fractionné en deux fois – 2^{ème} versement :

Carte bleue

Chèque n° :

Numéraire

Reçu n° :

ÉSAD · PYRÉNÉES

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics –
Pau
Adultes



Année 2022/2023

Les cours hebdomadaires sont dispensés du 26/09/2022 au 23/06/2023 (hors périodes vacances scolaires et jours fériés).

Cours choisi(s)

- Atelier couleur – vendredi 14h-17h
- Atelier dessin couleur – vendredi 17h15-19h45
- Carnet de dessin – lundi 14h-17h
- Carnet de dessin – mardi 14h-17h
- Cultures graphiques* – jeudi 18h15-19h45
- Dessin et/ou peinture expérimenté – mardi 09h-12h30
- Histoire des arts – jeudi 14h-17h
- Initiation à la peinture – jeudi 09h-12h
- Initiation au dessin – jeudi 14h-17h
- Labo du dessin – vendredi 09h-12h00
- Modèle vivant – lundi 09h-12h
- Modèle vivant – mercredi 09h-12h
- Passage/Initiation aux études artistiques – mardi 17h15-19h45
- Photographie – jeudi 17h45-19h45
- Pratiques plastiques – jeudi 17h15-19h45
- Sérigraphie/risographie – mardi 17h45-19h45

**Cours ayant lieu tous les 15 jours, uniquement durant les semaines impaires et en fonction du calendrier pédagogique de l'enseignement supérieur*

Matériel demandé pour les ateliers

Il est important de venir avec une tenue adaptée aux ateliers (blouse, surchemise de protection, t-shirt usé). Les élèves sont également tenus de se procurer le matériel nécessaire au bon déroulement du ou des ateliers choisi(s) (peinture, feutres, etc.).

La liste du matériel essentiel à chaque atelier figure sur les fiches de présentation de chaque cours disponible sur le site internet. Il peut s'acquérir au fil de l'année en fonction des besoins.

ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2022-2023

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscription possible).

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Tarifification

Le montant de l'adhésion est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition.

Calcul du QF : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de parts} / 12 \text{ mois}$

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

Pièces justificatives à joindre au dossier

- La copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020
Ou, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante 2022/2023 ;
 - Bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois ;
 - Non-imposable : avis de non-imposition.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. En l'absence de justificatif, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Cours et ateliers

Modalités de paiement

L'adhésion aux cours et ateliers est annuelle.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2022. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année, soit avant le 03 octobre 2022 pour l'année 2022/2023. Passé ce délai, les droits

d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

Les droits d'inscription sont dus, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

Stages

Modalités de paiement

L'inscription à un stage se règle en totalité avant le début du stage. L'inscription se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Calcul du montant du stage : $\text{tarif correspondant au QF} \times \text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journées du stage}$

Résiliation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 08 jours avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

TARIFS ATELIERS ET COURS PUBLICS 2022-2023

Pau

Tarif 1A – Ateliers et cours classiques

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier
Carnet de dessin			
Passage / Initiation aux études artistiques			
Initiation peinture			
Initiation dessin			
Pratiques plastiques			
Labo du dessin			
Atelier couleur			
Atelier dessin couleur			
	<850**	120 €	100 €
	851 – 1100	190 €	160 €
	1101 – 1400	250 €	210 €
	>1400	300 €	250 €

Tarif 1B – Ateliers et cours spéciaux

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier
Dessin et peinture expérimenté			
Sérigraphie			
Modèle vivant			
Photographie			
	<850**	150 €	125 €
	851 – 1100	220 €	180 €
	1101 – 1400	280 €	230 €
	>1400	330 €	275 €

Tarif 2A – Cours auditeurs libres / hebdomadaire

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier
Histoire de l'art		
	<850**	120 €
	851 – 1100	150 €
	1101 – 1400	180 €
	>1400	200 €

* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

Tarif 2B – Cours auditeurs libres / quinzaine

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier
Cultures graphiques	<850**	60 €
	851 – 1100	75 €
	1101 – 1400	90 €
	>1400	100 €

Tarif 3 – Ateliers et cours - enfants, adolescents

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier ou du 2 ^{ème} enfant
BD La petite fabrique	<850**	120 €	108 €
	851 – 1100	150 €	135 €
	1101 – 1400	200 €	180 €
	>1400	220 €	198 €

Pour calculer le montant du cours qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

– **Calcul du QF** : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$



* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).